



mercredi 19 octobre 2016

Les grands titres:

- L'ONU appelle à éviter un nouveau conflit violent entre Israéliens et Palestiniens
- Centrafrique : il faut dissuader les mercenaires pour éviter une nouvelle escalade de la violence, selon des experts
- La CPI déclare Jean-Pierre Bemba et quatre autres accusés coupables d'atteintes à l'administration de la justice
- L'UNICEF et ses partenaires ont obtenu une baisse du prix d'un vaccin destiné aux enfants
- Cinquante ans après leurs adoptions, l'ONU réaffirme l'importance des pactes relatifs aux droits de l'homme
- La FAO signe un accord avec le NEPAD pour l'emploi des jeunes en milieu rural dans quatre pays africains
- 'Respire la vie' : l'OMS lance une campagne pour sensibiliser aux dangers liés à la pollution de l'air
- Mauritanie : des experts de l'ONU préoccupés par la situation de militants des droits de l'homme emprisonnés

L'ONU appelle à éviter un nouveau conflit violent entre Israéliens et Palestiniens



Sur un écran, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, devant le Conseil de sécurité.
Photo ONU/Kim Haughton

19 octobre - Deux hauts responsables des Nations Unies ont prévenu mercredi que la situation continuait de se détériorer en Israël et en Palestine et ont appelé le Conseil de sécurité à éviter un nouveau conflit violent entre Israéliens et Palestiniens.

« Nous devons tous éviter de marcher les yeux fermés vers un nouveau conflit violent à un moment où la région dans son ensemble a besoin que les forces modérées s'unissent et résistent à la radicalisation que nous observons au Moyen-Orient », a déclaré le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, lors d'un exposé devant le Conseil de sécurité.

« La situation en Israël et en Palestine, malheureusement, continue de se détériorer », a-t-il souligné, appelant la communauté internationale à ne pas reléguer la question de la Palestine au rang de problème secondaire.

« Les annonces de colonies de peuplement, les éruptions de violence et de terreur, et l'absence d'un leadership visionnaire continuent de définir le conflit. L'incapacité à voir au-delà de l'horizon et à saisir les avantages d'un règlement du conflit israélo-arabe, de la fin de l'occupation, de l'établissement d'une solution à deux Etats qui réponde aux aspirations nationales

des Israéliens et des Palestiniens, est une perte historique pour la région dans son ensemble », a-t-il ajouté.

M. Mladenov a noté que l'absence de progrès a conduit à une colère et une frustration croissantes chez les Palestiniens et une désillusion profonde chez les Israéliens. « Elle a renforcé les radicaux et affaibli les modérés des deux côtés », a-t-il dit.

Le Coordonnateur spécial a lancé deux mises en garde.

« Tout d'abord, à ceux qui croient que les habitants de Gaza peuvent être punis par des fermetures ou en imposant des restrictions à l'entrée de matériaux de construction qui sont vitales pour l'économie. Ils doivent savoir que la tension monte dans la bande de Gaza », a déclaré M. Mladenov.

« Permettez-moi aussi de dire clairement à ceux qui construisent des tunnels, tirent des roquettes, font passer en contrebande du matériel militaire, profitent du marché noir ou cherchent à créer la confrontation. Leurs actions sont dangereuses et irresponsables », a-t-il ajouté.

De son côté, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires humanitaires, Stephen O'Brien, a souligné que les besoins humanitaires des Palestiniens continuaient « d'être trop élevés ».

« Dans l'ensemble, près de la moitié de tous les Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, soit 2,3 millions de personnes sur une population totale de 4,8 millions, ont un besoin urgent d'aide humanitaire », a-t-il déclaré devant le Conseil de sécurité.

« La réalité économique à Gaza est telle que les besoins humanitaires chroniques persistent », a ajouté M. O'Brien. « Si on veut réduire les besoins humanitaires à Gaza, nous avons besoin d'activités de développement et de relance économique. Nous avons besoin d'améliorations tangibles pour contrer la marée montante de désespoir qui submerge la jeunesse de Gaza ».

« Ce désespoir de la jeunesse va conduire à davantage d'insécurité locale et contribuer à encore plus de radicalisation et d'insécurité exportée », a-t-il conclu.

Centrafrique : il faut dissuader les mercenaires pour éviter une nouvelle escalade de la violence, selon des experts



habitants de Bambari, en République centrafricaine. Photo: OCHA/Gemma Cortes.

19 octobre - Le [Groupe de travail des Nations Unies sur les mercenaires](#) a appelé mercredi le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) à contrer de toute urgence la menace des mercenaires et des combattants étrangers qui ont rejoint des groupes armés locaux afin d'éviter une nouvelle escalade de la violence dans le pays.

« Nous avons reçu des informations selon lesquelles des mercenaires et des combattants étrangers en provenance de pays voisins, notamment du Cameroun, du Tchad, du Niger et du Soudan, ont rejoint des groupes armés, principalement les Séléka, provoquant chaos et destruction », a déclaré l'expert des droits de l'homme, Anton Katz, à l'issue de la visite du groupe de travail en RCA.

« Plus de 500 mercenaires et combattants étrangers demeurent en RCA aujourd'hui et ont profité de la fragilité actuelle du pays pour s'enrichir à travers des activités criminelles », a noté M. Katz. « La présence continue de ces acteurs compromet gravement le droit des Centrafricains à l'autodétermination et menace la stabilité du pays », a-t-il alerté.

Le Groupe de travail a rappelé que le conflit de 2013 a eu pour conséquences plus de 5.000 morts, 380.000 personnes

déplacées, 450.000 réfugiés dans les pays voisins, environ 6.000 femmes victimes de violence sexuelle et près de 10.000 enfants recrutés de force comme enfants soldats. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population du pays a un besoin urgent d'aide humanitaire.

Les frontières poreuses ont rendu facile l'entrée dans le pays des groupes armés étrangers. Les richesses naturelles telles que le diamant, l'or, l'uranium et le pétrole représentent une motivation pour ces combattants. La perception des taxes illégales prélevées à la population, ainsi que le vol, le pillage, le trafic et la contrebande de marchandises sont devenus une source de revenus pour ces acteurs.

Le Groupe de travail a également exprimé des inquiétudes au sujet de la présence de l'Armée résistance du Seigneur (LRA) qui a provoqué une recrudescence de la violence dans le sud-est du pays ces derniers mois. La LRA, principalement composée d'Ougandais, comprend également des membres provenant du Soudan, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Niger. À ce jour, la LRA a enlevé des centaines de personnes, en particulier des enfants pour les utiliser comme soldats et soumis de nombreuses femmes à la violence sexuelle et à l'esclavage, entre autres atrocités. Leur présence a aggravé la situation sécuritaire dans le pays.

Poursuivre les efforts dans la consolidation de l'Etat de droit et protéger les victimes

Malgré les énormes défis sécuritaires, le groupe de travail a salué les mesures positives initiées par les autorités. « Nous félicitons le Gouvernement et le peuple de la RCA pour l'élection pacifique organisée plus tôt cette année, les efforts déployés pour la réconciliation nationale et la lutte contre l'impunité concernant les violations des droits de l'homme commises pendant ces dernières années de conflit », a déclaré Patricia Arias, membre du groupe d'experts.

D'autres initiatives positives ont été l'adoption d'une nouvelle Constitution qui reconnaît la menace des mercenaires; le suivi des recommandations du Forum Bangui, qui comprend le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et le rapatriement des anciens combattants (DDRR); ainsi que les efforts visant à établir une cour pénale spéciale pour enquêter sur les violations graves des droits de l'homme et poursuivre les auteurs des crimes commis depuis 2003.

« Nous demandons au Gouvernement de donner la priorité à la protection des civils contre les groupes armés », a déclaré Mme Arias. « Nous l'exhortons à poursuivre le renforcement des forces de sécurité nationales et le renforcement des mécanismes judiciaires pour lutter contre les menaces des groupes armés ainsi que contre le problème de l'impunité qui prévaut. »

Les experts de l'ONU ont également exhorté le Gouvernement à assurer la protection des témoins et des victimes qui souhaitent participer aux procédures judiciaires contre les auteurs de violations des droits de l'homme et à faire en sorte qu'ils bénéficient d'une protection totale et de garanties contre des représailles.

« Les victimes de violations des droits de l'homme doivent également avoir accès à une réparation effective. Sans ces garanties, une réconciliation durable ne peut avoir lieu » a déclaré l'experte. « Le renforcement et la participation de la société civile, y compris les plateformes religieuses dans toutes les étapes du processus de réconciliation est également critique. »

Réglementer les activités des sociétés militaires et de sécurité privées

En ce qui concerne les activités des sociétés militaires et de sécurité privées (SMSP) et leur impact sur les droits de l'homme, le Groupe de travail a recommandé l'adoption d'une législation solide pour réglementer l'industrie des SMSP et permettre aux victimes d'avoir accès à des voies de recours en cas de violations des droits de l'homme.

« Etant donné que l'exploitation des ressources naturelles attire souvent des acteurs armés étrangers, il est essentiel que le gouvernement mette en place un système pour sécuriser ces sites et un mécanisme transparent pour gérer ces ressources », a dit M. Katz notant qu'ils avaient reçu des informations d'une entreprise qui a embauché d'anciens membres Séléka pour un salaire élevé afin de protéger un site pétrolier dans le nord du pays.

La délégation a visité Bangui, la capitale de la RCA et Bria à l'est du pays et a rencontré des représentants du gouvernement, des membres du pouvoir judiciaire et de la société civile, des membres des groupes armés, des victimes de violations des droits de l'homme et le personnel de la [Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique \(MINUSCA\)](#). Elle a également visité le camp M'poko pour les personnes déplacées intérieurement et le centre de détention pour femmes de Bimbo.

Le Groupe de travail présentera son rapport de visite au [Conseil des droits de l'homme des Nations Unies](#) lors de sa 36e session en septembre 2017.

La CPI déclare Jean-Pierre Bemba et quatre autres accusés coupables d'atteintes à l'administration de la justice



Pierre Bemba dans la salle d'audience de la Cour pénale internationale (CPI) le 21 juin 2016. La CPI a déclaré le 19 octobre 2016, M. Bemba et quatre autres accusés coupables de plusieurs atteintes à l'administration de la justice. Photo: CPI

19 octobre - La Cour pénale internationale (CPI) a déclaré mercredi le Congolais Jean-Pierre Bemba et quatre autres accusés coupables de plusieurs atteintes à l'administration de la justice, sur la base des faux témoignages produits par des témoins de la Défense dans « l'affaire principale » portée devant la CPI et qui concernait Jean-Pierre Bemba.

Le jugement a été prononcé lors d'une audience publique de la Chambre de première instance VII de la CPI, en présence des cinq accusés : Jean-Pierre Bemba Gombo ; son ancien conseil, Aimé Kilolo Musamba ; Jean-Jacques Mangenda Kabongo (un ancien membre de l'équipe de la Défense de Jean-Pierre Bemba) ; Fidèle Babala Wandu (un allié politique de Jean-Pierre Bemba au Parlement de la République démocratique du Congo) ; et Narcisse Arido (un témoin potentiel de la Défense dans l'affaire principale, qui n'a finalement pas déposé), a indiqué la CPI dans un communiqué de presse.

En juin 2016, dans « l'affaire principale », la CPI avait condamné Jean Pierre Bemba Gombo à 18 ans d'emprisonnement pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis en République centrafricaine en 2002-2003.

Mercredi, la Chambre de première instance VII a déclaré Jean-Pierre Bemba, Aimé Kilolo et Jean-Jacques Mangenda coupables d'avoir conjointement commis les infractions de subornation intentionnelle de 14 témoins de la Défense et de production intentionnelle de faux éléments de preuve devant la Cour, en tant que coauteurs de ces infractions.

De plus, Jean-Pierre Bemba a été déclaré coupable d'avoir sollicité les faux témoignages des 14 témoins de la Défense, Aimé Kilolo coupable d'avoir encouragé les faux témoignages des 14 témoins de la Défense, et Jean-Jacques Mangenda coupable d'avoir apporté son aide aux faux témoignages faits par deux témoins de la Défense et apporté son concours aux faux témoignages faits par sept témoins de la Défense. Jean Jacques Mangenda a été déclaré non coupable d'avoir apporté son aide, son concours ou toute autre forme d'assistance aux faux témoignages faits par les cinq autres témoins.

De surcroît, la Chambre a déclaré Fidèle Babala coupable d'avoir apporté son aide en vue de la subornation de deux témoins de la Défense. En revanche, il a été déclaré non coupable d'avoir apporté son aide, son concours ou toute autre forme d'assistance aux faux témoignages faits par les 12 autres témoins et d'avoir produit de faux éléments de preuve devant la Cour. Il a été acquitté de ces charges. Narcisse Arido a été déclaré coupable d'avoir suborné quatre témoins de la Défense. Il a été déclaré non coupable d'avoir apporté son aide, son concours ou toute autre forme d'assistance à la production de faux éléments de preuve par quatre témoins devant la Cour et à ces faux témoignages. Il a été acquitté de ces charges.

Le Procureur et la Défense peuvent faire appel du jugement dans un délai de 30 jours. Conformément au Statut de Rome, les juges peuvent, pour les infractions de ce type, prononcer une peine d'emprisonnement ne pouvant excéder cinq années et/ou une amende. La Chambre prononce les pénalités dans cette affaire ultérieurement.

L'UNICEF et ses partenaires ont obtenu une baisse du prix d'un vaccin destiné aux enfants



Une infirmière prépare un vaccin dans un centre de santé à Begusarai, en Inde. Photo UNICEF/Dhiraj Singh

19 octobre - Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a annoncé mercredi avoir obtenu auprès de six fournisseurs une baisse de moitié du prix d'un vaccin, dit 'cinq-en-un', destiné aux enfants, soit un prix moyen de 84 cents la dose.

Dans un communiqué de presse, l'agence onusienne a précisé que dans les trois prochaines années, elle achètera 450 millions de doses pour les envoyer dans 80 pays. Quatre cents millions de doses seront allouées aux pays soutenus par l'Alliance GAVI (Alliance globale pour les vaccins et l'immunisation) et les pays en transition. Le vaccin protégera des dizaines de millions d'enfants contre des infections potentiellement mortelles causées par la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B et

l'*Haemophilus influenzae* de type b.

« Quatre-vingt-dix pour cent des enfants du monde âgés de moins de cinq ans qui meurent de maladies évitables par la vaccination vivent dans des pays dont l'approvisionnement en vaccins n'est plus entièrement financé par des bailleurs de fonds », a déclaré la Directrice des achats et de la logistique de l'UNICEF, Shanelle Hall. « Pour les enfants les plus vulnérables dans le monde, le prix peut faire la différence entre la vie et la mort ».

Depuis 2001, la collaboration entre les partenaires de l'Alliance GAVI, dont la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF, a permis un approvisionnement en vaccins pentavalent abordables et durables pour les enfants dans les pays les plus pauvres du monde.

L'UNICEF a indiqué que la nouvelle tarification est également accessible aux gouvernements qui financent eux-mêmes l'approvisionnement en vaccins à un prix abordable. Elle permettra de générer plus de 366 millions de dollars d'économies pour les bailleurs de fonds et les gouvernements.

« GAVI estime que 5,7 millions de décès seront évités grâce à la vaccination avec le pentavalent dans les pays soutenus par GAVI entre 2011 et 2020 », a déclaré le PDG de l'Alliance, Dr Seth Berkley. « Le marché des vaccins 'cinq-en-un' est maintenant beaucoup plus sain qu'il ne l'était il y a quelques années grâce à nos efforts collectifs pour développer une base de fournisseurs de vaccins. Nous restons déterminés à faire en sorte que le marché des vaccins fonctionne mieux pour les pays les plus pauvres du monde ».

L'élargissement de la base de fournisseurs réduit le risque de pénuries en termes d'approvisionnement. Grâce à la collaboration entre GAVI, la Fondation Gates et l'UNICEF, la base des fournisseurs de vaccins pentavalents est passée de un en 2001 à six en 2016, ce qui a permis de réduire le prix.

Alors que de nouveaux fabricants sont intéressés à fournir des vaccins à l'UNICEF, la concurrence entre eux s'intensifie. Depuis 2011, l'UNICEF publie les prix de tous les vaccins qu'elle se procure, donnant aux fabricants l'avantage de voir ce que facturent leurs concurrents, et cela a conduit à de meilleures offres en termes de prix.

Cinquante ans après leurs adoptions, l'ONU réaffirme l'importance des pactes relatifs aux droits de l'homme



Vice-Secrétaire général de l'ONU, Jan Eliasson, devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Photo ONU/Cia Pak

19 octobre - A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'adoption des deux pactes relatifs aux droits de l'homme, le [Vice-Secrétaire général de l'ONU, Jan Eliasson](#), et le [Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein](#), ont rappelé mercredi aux Etats membres l'importance d'honorer leurs engagements en matière de droits de l'homme.

Le 16 décembre 1966, l'Assemblée générale a adopté le [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#) et le [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#), complétant la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) de 1948 pour former la [Charte internationale des droits de l'homme](#).

« Leurs adoptions ont galvanisé le consensus sur le fait que la protection et la réalisation des droits de l'homme sont fondamentales pour construire des sociétés résilientes, inclusives et pacifiques », a déclaré M. Eliasson devant l'Assemblée générale des Nations Unies, précisant que l'objectif doit être la ratification universelle des Pactes.

Le Vice-Secrétaire général a rappelé que les Pactes ont inspiré les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, influencé les constitutions nationales dans le monde entier, guidé les tribunaux nationaux et régionaux, et fourni une base normative pour le travail d'institutions indépendantes nationales des droits de l'homme.

« Ils ont confirmé une langue universelle commune des droits de l'homme - au cœur desquels demeure le droit à la vie », a-t-il dit. « L'abolition de la peine de mort a considérablement progressé. Mais nous devons intensifier nos efforts pour mettre fin à cette pratique inhumaine des exécutions une fois pour toutes ».

M. Eliasson a toutefois rappelé que les violations graves des droits de l'homme restent un défi énorme. « Et là, je pense à tous les droits de l'homme - politiques, civils, économiques, sociaux et culturels », a-t-il précisé. Le numéro deux de l'ONU a cité la nécessité de protéger les libertés civiles dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, d'empêcher les famines et de défendre la protection sociale, même en période de crise économique. Il a également rappelé l'importance de respecter la liberté religieuse et la tolérance, de lutter contre la discrimination pour tous, y compris les migrants, de lutter contre toutes les formes de violence, en particulier à l'encontre des femmes et des enfants et de créer un espace de liberté d'expression afin que les médias libres et les défenseurs des droits humains puissent agir sans intimidation.

« Le peuple du monde, tous les peuples du monde ont droit à la vie et à ne pas être soumis à la torture, à l'esclavage et à la discrimination », a déclaré pour sa part M. Zeid. Se faisant l'écho des préoccupations énumérées par le Vice-Secrétaire général, le Haut-Commissaire a rappelé que les peuples ont aussi droit à des élections, à un procès équitable, à l'éducation, à un mode de vie adéquat, à des salaires équitables, à des conditions de travail sûres, à un logement décent, à un meilleur niveau de santé et à une protection adéquate selon l'âge, les maladies et les accidents.

« Ce ne sont pas des mots vides, mais des droits », a dit M. Zeid. « Chaque Etat représenté dans cette salle a fait serment de rendre des comptes à son peuple afin d'assurer que ces droits soient respectés », a-t-il rappelé.

Selon le chef des droits de l'homme de l'ONU, les Pactes continuent aujourd'hui de porter leurs fruits. « Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur le changement climatique tirent leurs énergies de (ces deux Pactes) – la lutte pour mettre fin à la discrimination dans tous les domaines et construire une gouvernance fondée sur les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels », a-t-il dit. « Il n'y aura pas de paix, ni de développement, ni de sécurité, ni d'avenir si nous ignorons les droits des peuples – de tous les peuples du monde », a-t-il prévenu rappelant que les Pactes ont constitué une ligne de vie pour des millions de femmes, d'hommes et d'enfants ces 50 dernières années.

« Le 50e anniversaire des Pactes doit être l'occasion de réaffirmer notre engagement envers la Charte internationale des droits de l'homme - le grand triptyque de principe et d'engagement formée par les deux Pactes et la Déclaration universelle des droits de l'homme », a rappelé M. Zeid. « Ces textes sont les fondement de la bonne gouvernance. En eux réside l'espoir du monde pour la paix », a-t-il conclu.

La FAO signe un accord avec le NEPAD pour l'emploi des jeunes en milieu rural dans quatre pays africains



Des enfants dans une salle de classe au Malawi.
Photo UNICEF/Eldson Chagara

19 octobre - L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ont signé un accord en vue d'améliorer les opportunités commerciales et d'emplois des jeunes en milieu rural au Bénin, au Cameroun, au Malawi et au Niger, et ce, grâce à un don de 4 millions de dollars octroyé par le Fonds fiduciaire de solidarité africain.

L'accord signé mercredi par le Directeur général de la FAO, José Graziano da Silva et le Secrétaire exécutif de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN), Ibrahim Assane Mayaki, aidera les quatre pays concernés à concevoir et à mettre en œuvre des politiques destinées à stimuler l'entrepreneuriat en milieu rural, à travers notamment le transfert de connaissances et de compétences, a précisé la FAO dans un communiqué de presse.

« Cet effort commun vise à promouvoir des emplois décents chez les jeunes en milieu rural et l'entrepreneuriat dans les secteurs agricole et de l'agro-alimentaire. Il s'agit d'un autre exemple important d'initiative de coopération menée par l'Afrique dont l'objectif est de garantir la sécurité alimentaire et les moyens d'existence sur le continent », a déclaré José Graziano da Silva.

Les fonds alloués pour la mise en œuvre du projet, qui se déroulera sur trois ans, serviront à s'assurer que les jeunes, et surtout les femmes, bénéficient d'un meilleur accès à l'économie rurale. Cela inclut la création d'emplois décents, à la fois dans le secteur agricole et non-agricole, grâce à des investissements publics et privés.

Les objectifs du projet correspondent à la Déclaration de Malabo de 2014, où les chefs d'Etats membres de l'Union Africaine se sont engagés à réaliser une série d'objectifs liés au secteur agricole d'ici à 2025. L'un d'entre eux consiste à augmenter le taux d'emploi de 30 pour cent chez les jeunes africains en milieu rural, au travers notamment du renforcement des chaînes de valeur agricoles, tandis qu'un autre consiste à soutenir les moyens d'existence et les activités génératrices des revenus chez les femmes et les jeunes en milieu rural, et à en faire une priorité.

Le projet s'assurera que le Bénin, le Cameroun, le Malawi et le Niger ont mis en place des plans d'action nationaux visant à améliorer l'emploi des jeunes et le développement des compétences au sein des chaînes de valeur de l'économie rurale. En outre, chaque pays sera amené à conduire des projets pilotes liés au développement des capacités chez les jeunes.

Un autre de ces objectifs réside dans l'amélioration du dialogue politique entre les pays, les organisations régionales et les partenaires spécialisés dans le développement et les ressources afin d'élaborer une approche concertée destinée à promouvoir l'entrepreneuriat, ainsi que des emplois décents chez les jeunes en Afrique.

Le Fonds fiduciaire de solidarité africain a été lancé en 2013. Placé sous l'égide de l'Afrique, il vise à améliorer l'agriculture et la sécurité alimentaire à travers le continent.

Son financement est assuré par la Guinée équatoriale (30 millions de dollars), l'Angola (10 millions de dollars) et par un groupe d'organisations de la société civile de la République du Congo.

Depuis son lancement, le Fonds a déjà financé 16 projets dans 38 pays en aidant à renforcer la résilience des communautés rurales affectées par les conflits et en contribuant à réduire la pauvreté rurale grâce à l'amélioration des opportunités d'emploi chez les jeunes et à la promotion de meilleures pratiques afin d'accroître les rendements et la production animale.

'Respire la vie' : l'OMS lance une campagne pour sensibiliser aux dangers liés à la pollution de l'air



Une femme portant un masque pour se protéger de la pollution en Chine. Photo Banque mondiale/Curt Carnemark

19 octobre - L'[Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#) en partenariat avec la [Coalition pour le climat et l'air pur \(CCAC\)](#) et le gouvernement de Norvège, vient de lancer une campagne mondiale de sensibilisation aux dangers liés à la pollution de l'air pour la santé des individus.

Intitulée '[Respire la vie : un air pur. Un avenir en bonne santé](#)', la campagne mobilise les villes et leurs habitants sur la protection de la santé des populations et de la planète des effets de la pollution de l'air qualifiée de 'tueur invisible'.

Selon l'OMS, la pollution de l'air tue près de sept millions de personnes chaque année soit près de 12% des décès dans le monde. Elle est responsable de 35% des décès liés aux maladies pulmonaires, de 27% des décès dus à une maladie cardiaque, de 34% des décès dus à un accident vasculaire cérébral et de 36% des décès dus à un cancer du poumon.

La campagne 'Respire la vie' vise à réduire de moitié le nombre de décès liés à cette pollution avant 2030 – année cible pour la réalisation des [Objectifs de développement durable \(ODD\)](#) qui ont été adoptés par l'[Assemblée générale des Nations Unies](#) en septembre 2015.

'Respire la vie' met en avant les politiques pratiques que les villes peuvent mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air à travers de meilleurs logements, infrastructures de transports, gestions des déchets et systèmes d'énergie. Elle sensibilise également les individus et les communautés sur les mesures qu'ils peuvent prendre au quotidien pour atteindre un air plus pur tels que l'arrêt de l'incinération des déchets, le développement des espaces verts et le choix de la marche ou du vélo.

L'amélioration des normes de véhicules, la priorisation de transports publics propres, ainsi que l'adoption de poêles et de combustibles alternatifs plus efficaces pour la cuisson, l'éclairage et le chauffage font également partie des actions mises en avant par la campagne dans le but de sauver plus de vies et de protéger l'environnement.

Pour l'OMS et ses partenaires, cette série de mesures visant à obtenir une diminution des polluants pourrait réduire de manière significative le nombre de décès annuels dus à la pollution atmosphérique.

L'organisation basée à Genève a par ailleurs noté que les niveaux de pollution de l'air en milieu urbain ont tendance à être plus élevés dans de nombreuses villes à revenu faible et intermédiaire et dans les quartiers pauvres des villes à revenu élevé. Elle en déduit ainsi que la réduction des polluants peut être particulièrement avantageuse pour la santé des groupes à faible revenu, ainsi que pour les enfants, les personnes âgées et les femmes.

Mauritanie : des experts de l'ONU préoccupés par la situation de militants des droits de l'homme emprisonnés



Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Philip Alston.
(archives) Photo ONU/Loey Felipe

19 octobre - Un groupe d'experts des droits de l'homme des Nations Unies a exprimé mercredi sa grave préoccupation par le fait que des militants mauritaniens emprisonnés en raison de leur rôle présumé dans une manifestation contre les expulsions forcées à Nouakchott, soient ciblés par le gouvernement pour leur plaidoyer anti-esclavagiste.

Les défenseurs des droits de l'homme ont été condamnés en août à des peines de prison allant de trois à quinze ans. La date du jugement en appel sera fixée en fin de semaine par la Cour d'appel de Nouadhibou, la deuxième ville de la Mauritanie située à l'ouest du pays.

Treize de ces militants sont membres de l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA), principale organisation de la société civile mauritanienne luttant contre l'esclavage. Les militants ont constamment nié toute implication dans les manifestations contre les expulsions forcées, au cours desquelles plusieurs personnes, dont des policiers, ont été blessées.

« Le gouvernement mauritanien est hostile à tous les groupes de la société civile qui critiquent ses politiques et est particulièrement hostile aux groupes tels que l'IRA, dont les membres sont issus de la minorité haratine, et qui œuvrent pour la promotion de la fin de l'esclavage », ont souligné les experts, en rappelant que le Rapporteur Spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Philip Alston, a visité la Mauritanie en mai et a rencontré certains membres de l'IRA.

« La condamnation des militants s'adapte à un modèle de répression de la dissidence du parti au pouvoir dans un pays où une minorité ethnique domine les deux autres grands groupes ethniques », ont noté les experts. « Nous sommes préoccupés par le fait que l'IRA a également été la cible de représailles par le gouvernement en raison de leur réunion avec le Rapporteur Spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme lors de sa visite dans le pays ».

Le procès qui s'est tenu en août a été entaché de graves violations du procès équitable ainsi que d'autres violations des droits de l'homme. Des indications crédibles permettent d'affirmer que les membres de l'IRA ont été torturés au cours de leur détention, que les membres de leurs familles et les partisans des accusés ont été attaqués par la police lorsqu'ils ont essayé d'assister au procès mais aussi que des irrégularités procédurales auraient été enregistrées au cours de la procédure judiciaire.

« Nous avons reçu des informations indiquant que l'ensemble du processus n'a pas permis de respecter les garanties les plus fondamentales d'un procès équitable et d'une procédure régulière, y compris le droit d'avoir un accès adéquat à un avocat », ont déclaré les experts des droits de l'homme.

Ces irrégularités de procédure semblent avoir persisté au cours de la phase d'appel. La procédure d'appel a récemment été transférée de la Cour d'appel de Nouakchott à la Cour d'appel de Nouadhibou, à environ 500 kilomètres de la capitale. Les membres de l'IRA emprisonnés ont été transférés le 28 septembre de Nouakchott dans un centre de détention à Zouérate, à environ 700 kilomètres de Nouakchott et à dix-sept heures en voiture de Nouadhibou.

« Il semble n'y avoir aucun fondement juridique ou aucune justification pour le transfert des détenus », ont-ils souligné. « C'est encore une autre indication que ces poursuites judiciaires sont politiquement motivées et destinées à étouffer les groupes et individus qui favorisent les droits de l'homme et qui s'opposent à des politiques gouvernementales », ont-ils ajouté.

« Nous demandons instamment aux autorités de veiller à ce que les militants soient transférés à Nouakchott et bénéficient d'un procès équitable par un tribunal compétent, indépendant et impartial, conformément au droit international des droits de

l'homme », ont souligné les experts.

Le groupe d'experts a exprimé son inquiétude à propos du grave état de santé de certains détenus, en rappelant l'obligation de la Mauritanie de protéger le droit à la santé des détenus et de leur fournir les soins médicaux urgents et adéquats nécessaires quel que soit leur statut juridique.

« Il est essentiel de veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme puissent exercer leurs droits et libertés fondamentales sans intimidation ou crainte de représailles. L'activisme anti-esclavagiste ne peut pas être un crime », ont souligné les experts. « Le gouvernement de la Mauritanie doit revoir sa législation pénale afin de se conformer à son obligation internationale de respecter et protéger le droit à la liberté d'opinion et d'expression », ont-ils dit.

Les experts indépendants de l'ONU ont été en contact avec le gouvernement mauritanien pour clarifier cette situation.

Le groupe d'experts des droits de l'homme des Nations Unies est composé de Philip Alston, Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme; Sètonджи Roland Adjovi, Président du Groupe de travail sur la détention arbitraire; Maina Kiai, Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association; Dainius Pūras, Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible; Mónica Pinto, Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats; Juan E. Méndez, Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et David Kaye, Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression.